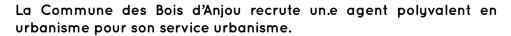
CHARGÉ.E D'URBANISME



Missions principales

- Enregistrement des dossiers et des données dans la base de données :
- Détermination des délais d'instruction au vu des consultations obligatoires nécessaires ;
- Vérification du caractère complet du dossier et sa recevabilité : si le dossier déposé justifie un délai d'instruction supérieur au délai de droit commun et/ou si le dossier se révèle incomplet au regard des dispositions du Code de l'Urbanisme ;
- Examen technique du dossier, notamment au regard des règles d'urbanisme applicables au terrain concerné ;
- Consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés (autres que celles déjà consultées par le Maire lors de la phase de dépôt de la demande);
- Rédaction du projet de décision compte tenu du projet déposé, de l'ensemble des règles d'urbanisme applicables et des avis recueillis;
- A l'issue de l'instruction, communication au Maire d'un projet de décision, accompagné le cas échéant par une note explicative et les avis des services consultés;
- Réception d'une copie de la décision ;
- Transmission à la DDT des éléments permettant la perception des taxes d'urbanisme en vigueur;
- Rôle de conseil dans les échanges avec le Maire et l'adjoint à l'urbanisme sur des avant-projets et dans le cadre de l'instruction;
- Rencontre avec les porteurs de projet ;
- Participation à la commission Urbanisme pour l'amélioration continue des projets;
- Participation à la vie du service et analyse de la pratique.

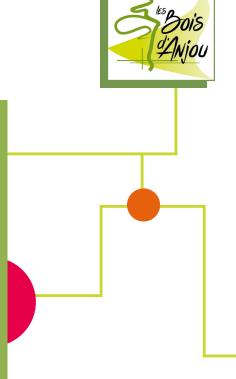
Profil recherché

- Bonnes connaissances des codes de l'urbanisme, de la construction, de l'habitation et de l'environnement
- Maîtrise des règles et procédures de l'urbanisme
- Maitrise des outils bureautiques
- Aptitude au travail avec un SIG et à la lecture de plans
- Rigoureux.se, méthodique et organisé.e, capacités d'analyse et de synthèse, sens du travail en équipe, du respect des procédures

CANDIDATURE

Lettre de motivation et CV à adresser à M. Le Maire des Bois d'Anjou :

11 rue de la Mairie - Fontaine-Guérin 49250 LES BOIS D'ANJOU rh@ boisdanjou.fr / 02 41 54 71 93





Fonctionnaire titulaire ou contractuel à défaut Filière administrative Catégories C & B



Salaire selon grille indicaire avec IFSE



Temps complet

Commune née le 1er janvier 2016 de la fusion de Brion, Fontaine-Guérin et Saint Georges du Bois, LES BOIS D'ANJOU compte 2600 habitants.

